



**Ce qui nous distingue –
au service des Canadiens
en 2006**

***Pour vous servir encore mieux!
More Ways to Serve You!***



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency



MISSION

La mission de l'Agence du revenu du Canada (ARC) est d'exécuter les programmes fiscaux, de prestations et autres et d'assurer l'observation fiscale pour le compte des gouvernements dans l'ensemble du Canada, de façon à contribuer au bien-être économique et social continu des Canadiens.



VISION

L'ARC sera le fournisseur privilégié en ce qui concerne l'exécution des programmes fiscaux, de prestations et autres pour le compte des gouvernements dans l'ensemble du Canada.



VALEURS

Quatre valeurs durables guident l'organisation de l'ARC :

- **l'intégrité**
- **le professionnalisme**
- **le respect**
- **la collaboration**



MANDAT

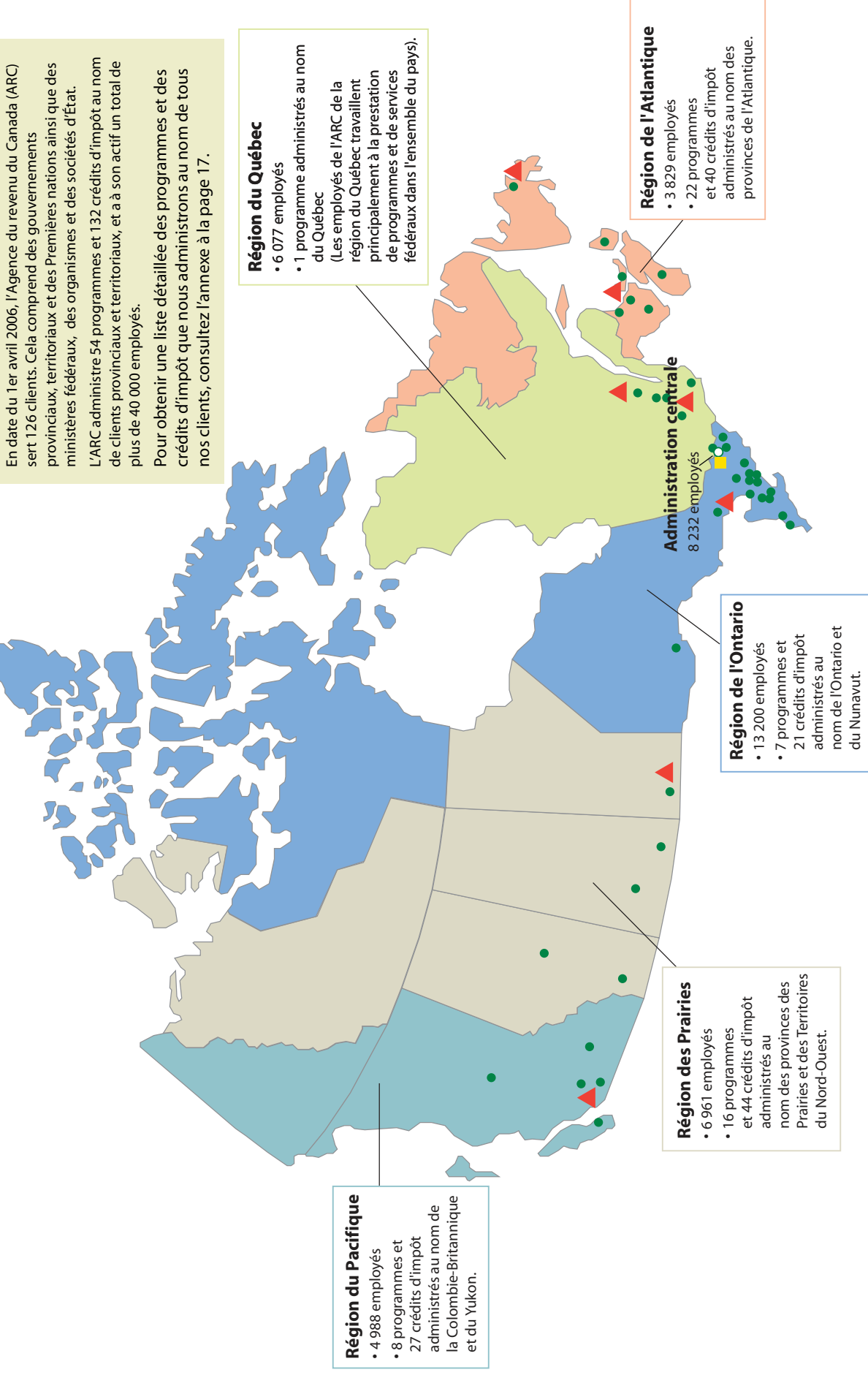
L'ARC est responsable des éléments suivants :

- fournir l'appui nécessaire à l'application et au contrôle d'application de la législation fiscale;
- mettre en œuvre toute entente conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement d'une province, d'un territoire ou un organisme public remplissant des fonctions gouvernementales au Canada;
- mettre en œuvre toute entente ou tout accord conclu entre elle et un ministère ou organisme fédéral;
- mettre en œuvre toute entente conclue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des Premières nations portant sur l'administration d'une taxe ou d'un impôt.

* Pour obtenir de plus amples renseignements à propos de l'ARC et de ses rapports d'entreprise, veuillez consulter le site Web suivant :

www.cra-arc.gc.ca/agency/menu-f.html

Agence du revenu du Canada – Services offerts aux contribuables, aux bénéficiaires de prestations et à nos clients





Pour vous servir encore mieux !
More Ways to Serve You!

Table des matières

Message du commissaire	2
À propos du rapport.....	3
Au sujet de l'Agence	4
1.1 Qui nous sommes	4
1.2 Nos activités principales.....	5
1.3 Notre rôle dans le régime fiscal et de prestations canadien	6
1.4 Comment nous sommes gouvernés.....	7
Miser sur nos forces.....	8
2.1 Notre vision : Agence 2010.....	8
2.2 Nos clients	9
2.3 Nos forces	10
2.4 Services aux contribuables et aux prestataires.....	13
Conclusion.....	16
Annexe.....	17

Message du commissaire



Notre promesse

L'ARC contribue au mieux-être de la population canadienne et à l'efficacité du gouvernement en assurant une administration solide de l'impôt et des prestations, reconnue mondialement pour son efficacité, son dynamisme et sa fiabilité.



Depuis notre création en tant qu'agence, nous avons maintenu et renforcé l'administration de l'impôt et des prestations au Canada en veillant continuellement à ce que nos services soient innovateurs et en raffermissant la confiance dans l'intégrité et l'équité de notre administration des programmes.

Nos forces nous ont permis de rechercher de nouveaux débouchés et de fournir des services plus efficaces et adaptés aux besoins des Canadiens. Grâce à une collaboration avec les clients, nous avons participé à l'amélioration de la productivité

opérationnelle, avons simplifié l'interaction des citoyens avec leurs gouvernements et avons assuré une gérance responsable de l'argent des contribuables.

Afin de continuer de miser sur nos forces, nous avons conçu une vision Agence 2010 qui guidera nos efforts au cours des années à venir. Cette vision nous permettra de tirer profit de notre statut d'agence et elle sera bénéfique pour les Canadiens puisqu'elle permettra d'accroître l'efficacité et l'efficience de l'exécution des programmes au pays.

Nous devons ce succès en grande partie à l'expérience et au professionnalisme de nos employés hautement qualifiés. Grâce à leurs efforts, nous avons atteint nos objectifs et avons créé une institution dont les Canadiens peuvent être fiers.

Je suis heureux de présenter ce rapport, lequel présente un résumé de quelques forces, atouts et réalisations clés de l'ARC. En soulignant sa présence régionale, sa technologie et son expertise, en plus du travail effectué auprès d'autres organismes gouvernementaux, le document décrit comment l'ARC apporte une valeur ajoutée à ses clients et améliorons les services offerts aux Canadiens.

Le commissaire et premier dirigeant,
Agence du revenu du Canada

Michel Dorais, IAS.A

Nos résultats stratégiques

Nous nous efforçons d'atteindre nos deux résultats stratégiques :

- Les contribuables respectent leurs obligations, et l'assiette fiscale du Canada est protégée.
- Les familles et les particuliers admissibles reçoivent en temps opportun les paiements exacts auxquels ils ont droit de façon à ce que l'intégrité du système canadien de sécurité du revenu soit maintenue.

À propos du rapport

Cette publication exprime la façon dont l'Agence du revenu du Canada (ARC) se distingue au service des Canadiens. Le rapport traite de la manière dont l'Agence contribue à la société canadienne au moyen du recouvrement des recettes, de la distribution des versements de prestations, et l'administration des crédits d'impôt et de diverses lois au nom de nos clients.

Le rapport vise à démontrer de façon globale et précise la raison d'être de l'Agence. Il présente une analyse de haut niveau de certaines de ses forces et explique comment les gouvernements et les Canadiens peuvent bénéficier des capacités de l'ARC.

La **section I** fournit des renseignements généraux sur l'Agence, y compris une description des activités principales de l'administration fiscale et de prestations, et les services essentiels que nous offrons aux Canadiens et à nos clients. Elle donne des explications sur le rôle que nous jouons dans le régime fiscal et de prestations canadien et décrit la manière dont notre mode de régie unique nous permet de réaliser notre mandat.

La **section II** présente notre vision de l'avenir, en mettant l'accent sur nos clients, nos forces et nos services aux contribuables et aux prestataires. Elle décrit sommairement nos principales activités, nos réalisations en matière de rendement et la valeur que nous apportons au Canada.

La **conclusion** réaffirme notre effort à offrir des services efficaces qui répondent aux besoins des clients, aux contribuables et aux prestataires. Elle souligne notre vision organisationnelle et l'importance de maintenir la confiance des Canadiens à l'égard de l'intégrité et du professionnalisme de nos activités.

L'**annexe** comprend une liste détaillée de tous les programmes ainsi que les crédits d'impôt que nous administrons au nom de nos clients.

Clients de l'ARC

Nos clients comprennent les organisations fédérales, provinciales et territoriales, d'autres organisations financées et contrôlées par un gouvernement et des organisations gouvernementales des Premières nations.

Au sujet de l'Agence



« L'impôt sur le revenu des particuliers est la source la plus importante de revenus du gouvernement, et l'Agence fait du bon travail pour ce qui est de vérifier si les personnes ont droit aux déductions et aux crédits qu'elles demandent. »

Sheila Fraser
Vérificatrice générale du Canada
Novembre 2005

1.1 Qui nous sommes

L'Agence du revenu du Canada (ARC) est le principal agent de perception de recettes au pays et est chargée de verser des prestations à des millions de Canadiens chaque année. Nous administrons également la législation au nom de nombreux clients. Une grande partie de notre travail consiste à offrir des services fiscaux et de prestations au nom de ces clients (voir l'annexe à la page 17 pour obtenir une liste complète des programmes et des crédits d'impôt que nous administrons au nom de nos clients).

Dans le cadre de nos fonctions, nous veillons à ce que les Canadiens :

- paient leur part d'impôt et de taxes, assurant ainsi que l'assiette fiscale est protégée;
- reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit;
- obtiennent un examen impartial et rapide des décisions contestées.

Activités exercées dans l'ensemble du pays

Nous sommes une organisation importante et dynamique – l'un des plus grands employeurs de la fonction publique fédérale – avec un effectif comptant plus de 40 000 employés durant les périodes de pointe de l'année.

Nous exerçons des activités à l'échelle pancanadienne dans presque 50 bureaux et centres (39 bureaux des services fiscaux, 1 bureau international des services fiscaux, 7 centres fiscaux, et le Centre de technologie d'Ottawa). Nos bureaux et nos centres sont répartis dans 5 régions (comprennent les bureaux régionaux) :

- Pacifique (Vancouver);
- Prairies (Winnipeg);
- Ontario (Toronto);
- Québec (Montréal);
- Atlantique (Halifax).

Nous interagissons avec plus de Canadiens que toute autre organisation gouvernementale au Canada, et nos activités ont un impact immédiat sur les particuliers et les entreprises.

Saviez vous que...

Nos bureaux des services fiscaux offrent des services d'inscription et ont des agents qui répondent aux questions et qui donnent des renseignements sur les remboursements, les comptes ainsi que les avis de cotisation et de nouvelle cotisation.

Nos centres fiscaux traitent les déclarations de revenus et s'assurent que les Canadiens reçoivent des versements de prestations exacts et en temps opportun.

1.2 Nos activités principales

Nous maintenons une expertise solide dans nos activités principales afférentes à l'administration fiscale et de prestations, en se focalisant sur ce qui suit :

- s'assurer continuellement que nos services sont efficaces et efficaces;
- répondre aux besoins des contribuables, des prestataires et des clients;
- maintenir la confiance du public quant à l'intégrité de notre administration des programmes.

Administration fiscale

Nous sommes responsables de l'administration, de la cotisation et de la perception de milliards de dollars en impôts et en taxes annuellement. En 2005-2006, nous avons perçu près de 330 milliards de dollars en recettes et avons servi des millions de particuliers, d'entreprises, de fiducies et d'autres organisations. Chaque année, nous fournissons aux contribuables des renseignements et de l'aide afin qu'ils comprennent leurs droits et leurs obligations dans le cadre du régime fiscal canadien.

Nous sommes aussi chargés d'effectuer les tâches suivantes :

- inscrire les entreprises et les organismes de bienfaisance, et agréer les régimes de participation différée aux bénéficiaires;
- recevoir et traiter les déclarations et les versements;
- rendre des décisions et donner des interprétations des lois fiscales;
- recouvrer les arriérés;
- fournir des produits et des services d'information;
- exécuter des examens et des vérifications;
- fournir aux contribuables un processus équitable de règlement de différends qui respecte leur droit fondamental à un recours;
- déceler les cas d'inobservation intentionnelle et tenter des poursuites.

Programmes de prestations et autres services

Nous offrons aux Canadiens des prestations fondées sur le revenu, des crédits d'impôt et d'autres services qui contribuent directement à leur bien-être économique et social. Nous administrons 5 programmes fédéraux et utilisons notre infrastructure fédérale de distribution pour administrer les programmes de prestations au nom de nos clients.

Saviez-vous que...

En 2005-2006, nous avons versé des prestations et des paiements de crédit de près de 14,7 milliards de dollars à plus de 11 millions de prestataires canadiens admissibles.

En fournissant nos services, nous canalisons nos efforts sur ce qui suit :

- sensibiliser le public à l'égard des programmes de prestations et des crédits d'impôt;
- garantir des versements de prestations exacts et en temps opportun;
- veiller à ce que les prestataires admissibles obtiennent les prestations et les crédits d'impôt auxquels ils ont droit.

Lois administrées par l'ARC

Parmi les lois que nous administrons, mentionnons les suivantes : la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la *Loi sur l'accise*, la *Loi sur la taxe d'accise*, le *Régime de pensions du Canada*, la *Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance* et d'autres lois fédérales, provinciales, territoriales et des Premières nations.

Programmes fédéraux de prestations et de crédits administrés par l'ARC

- Prestation fiscale canadienne pour enfants;
- Crédit pour taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH);
- Allocations spéciales pour enfants;
- Crédit d'impôt pour personnes handicapées;
- Prestation universelle pour la garde d'enfants.



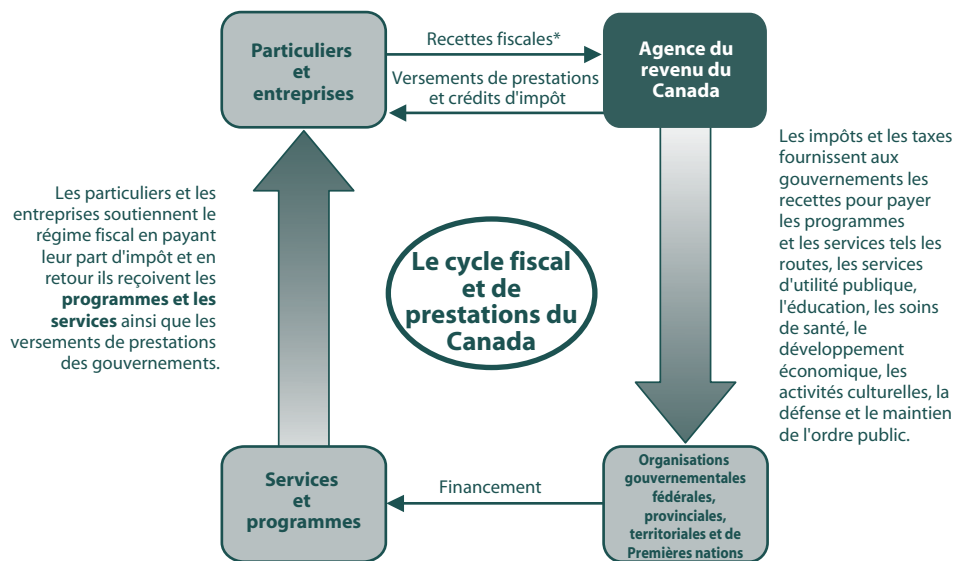
1.3 Notre rôle dans le régime fiscal et de prestations canadien

Un régime fiscal et de prestations qui fonctionne bien est une condition préalable essentielle à une saine économie, à une infrastructure durable et à une solide démocratie.

Le régime fiscal et de prestations d'un pays joue un rôle clé au soutien de la qualité de vie de ses citoyens. En tant qu'administrateur principal de l'impôt, de taxes et de prestations au Canada, le rôle de l'ARC dans ce régime est fondamental.

L'Agence est reconnue et respectée pour l'intégrité et l'efficacité dont elle fait preuve dans l'administration des programmes fiscaux et de prestations de haute qualité et abordables. Les contribuables nous font confiance avec leurs renseignements, et les clients ont l'assurance que nous serons équitables dans nos échanges avec les Canadiens et que nous administrerons les programmes de manière juste et efficace en leur nom. Cette confiance assure que le régime d'autocotisation volontaire fonctionne adéquatement et que l'inobservation et l'évasion fiscale sont réduites au minimum.

Les recettes fiscales que nous percevons chaque année sont soit remises aux contribuables sous forme de versements de prestations ou de crédits d'impôt, ou données aux clients pour lesquels nous percevons les recettes fiscales. Ces recettes sont utilisées par nos clients pour financer les programmes et les services qu'ils offrent aux Canadiens (voir le diagramme ci-dessous).



* Ces recettes sont issues de revenus, des entreprises, de ventes, de la consommation et des taxes d'accise, pour ne nommer que ceux-ci.

1.4 Comment nous sommes gouvernés

Notre mode de régie a amélioré la manière dont nous menons nos activités en renforçant notre souplesse et notre réceptivité à l'égard des contribuables, des prestataires et des clients.

L'Agence du revenu du Canada a été créée par la *Loi sur l'Agence des douanes et du revenu du Canada* le 1^{er} novembre 1999¹ dont les trois principaux objectifs étaient les suivants :

- fournir un meilleur service aux Canadiens en se focalisant sur les besoins des contribuables et des prestataires;
- devenir une organisation plus efficiente et efficace avec une souplesse administrative accrue;
- établir un partenariat plus étroit avec les provinces et les territoires.

Afin d'atteindre ces objectifs, la *Loi sur l'ADRC* a établi un mode de régie unique pour l'Agence. La ministre du Revenu national conserve l'entière responsabilité et l'obligation de rendre compte de l'administration des lois relatives à l'impôt, aux taxes et aux prestations de l'Agence. L'ARC assume la responsabilité à l'égard des pouvoirs liés aux ressources humaines et à l'administration générale, ce qui est normalement sous l'autorité des organismes centraux.

L'une des caractéristiques distinctes de notre mode de régie est le Conseil de direction. Le Conseil est responsable de la supervision de l'organisation et de l'administration de l'Agence ainsi que de la gestion de ses ressources, de ses services, de ses biens, de son personnel et de ses contrats.

En vertu de la *Loi*, le commissaire agit à titre de premier dirigeant de l'Agence et est membre du Conseil de direction. Le commissaire doit rendre compte au ministre pour l'administration des lois relatives aux programmes, et au Conseil pour l'administration des ressources humaines et des pouvoirs administratifs. Le commissaire est également tenu de rencontrer les ministres provinciaux au nom de qui il administre les programmes, auxquels il doit rendre compte tous les ans, afin de les tenir informés des faits nouveaux.

Saviez-vous que...

Parmi les quinze membres du Conseil de direction, onze sont nommés par les provinces et les territoires et proviennent principalement du secteur privé.

« La structure de l'ARC oblige l'Agence à rendre davantage compte aux provinces. Le statut conféré aux provinces au sein de l'ARC (rôle dans les nominations au conseil de direction, rapport annuel aux gouvernements provinciaux et rencontres avec ceux-ci) a grandement amélioré la relation entre l'ARC et les provinces. »

Forum des politiques publiques,
Évaluation par le Forum des politiques publiques des relations de l'ARC avec les provinces et les territoires : Perspectives provinciales et territoriales, 2004

Avantages de notre mode de régie

Notre mode de régie unique nous donne la souplesse pour réaliser ce qui suit :

- améliorer la qualité de nos services en nous concentrant sur les besoins des contribuables, des prestataires et de nos clients;
- gérer les ressources humaines, ce qui améliore notre capacité d'attirer et de maintenir l'expertise dont nous avons besoin pour offrir des services plus adaptés;
- renforcer les partenariats avec nos clients, ce qui nous rend plus redevables pour les services que nous fournissons et plus réceptifs aux besoins de nos clients.

1. Le 12 décembre 2003, le gouvernement du Canada a transféré les fonctions des douanes de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) à l'Agence des services frontaliers du Canada. Le 12 décembre 2005, la loi qui changeait le nom de l'ADRC pour l'Agence du revenu du Canada est entrée en vigueur.

Miser sur nos forces



« L'ARC continuera d'exécuter des programmes intégrés et efficaces et de grande valeur pour ses clients, et d'améliorer le service aux Canadiens. L'Agence a démontré sa capacité et son habileté à s'engager dans de nouvelles occasions d'affaires provenant des clients fédéraux, provinciaux et territoriaux. »

Commissaire et premier dirigeant de l'ARC

Michel Dorais

Agence 2010

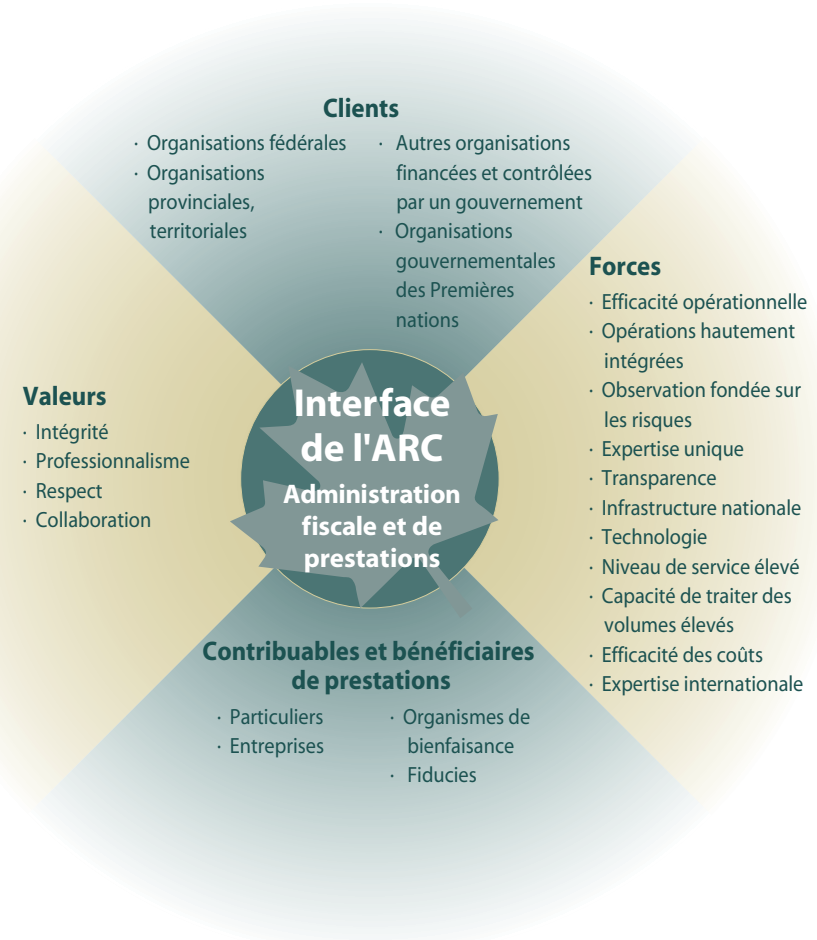
Agence 2010 est conçue pour nous aider à tirer parti de notre présence et de notre approche à l'échelle nationale à l'égard de nos activités, en centrant nos efforts sur les trois thèmes stratégiques suivants :

- une capacité bien définie, moderne et à haut rendement afin d'exercer les activités principales;
- un modèle de régie qui reflète la responsabilisation, la rigueur et la sensibilité;
- la poursuite de nouvelles possibilités d'affaires que l'Agence pourrait offrir au nom de ses clients.

2.1 Notre vision : Agence 2010

L'Agence a élaboré une vision organisationnelle, intitulée Agence 2010, afin de guider nos efforts dans l'élaboration de moyens innovateurs permettant d'améliorer et d'étoffer nos activités principales et d'offrir un meilleur service à moindre coût pour nos clients. Elle prévoit une meilleure intégration des services au sein de l'Agence afin de réduire le chevauchement gouvernemental, et les particuliers et les entreprises s'acquitteront de leurs obligations fiscales et recevront des prestations du gouvernement plus facilement.

En élaborant une telle vision, nous continuerons à être guidés par nos valeurs et à miser sur nos forces. En tant qu'intermédiaire entre nos clients et les contribuables et les bénéficiaires de prestations canadiens, nous améliorerons les services en simplifiant l'administration fiscale et de prestations, tout en maintenant la confiance des personnes que nous servons. Agence 2010 fera en sorte que nous soyons prêts à répondre à la demande croissante et aux besoins des clients, des contribuables et des prestataires.



2.2 Nos clients

La force de nos activités principales et de notre mode de régie solide nous ont permis d'examiner de nouvelles possibilités avec nos clients. Nous sommes engagés à travailler étroitement avec eux tout en offrant un excellent service aux Canadiens et en assurant une exécution responsable de la législation.

En tant qu'important fournisseur de services, nous offrons à nos clients les avantages suivants :

- des activités de traitement modernes à capacité élevée;
- une infrastructure nationale vaste et sophistiquée;
- un réseau de services aux contribuables et aux prestataires.

Saviez-vous que...

Depuis le 1^{er} avril 2006, nous avons 126 clients et 190 ententes avec eux en ce qui concerne l'échange de renseignements ou la prestation des programmes conjoints.

Services efficaces et efficaces pour les clients

Nous sommes en mesure d'intégrer des services qui diminuent les coûts d'administration pour les gouvernements et réduisent le fardeau pour les Canadiens.

Pour les clients, il est rentable de tirer parti de notre capacité, de nos forces et des économies que nous offrons. Les clients cherchent à profiter de nos compétences et de notre expertise et à éviter le chevauchement des services.

En 2005-2006, nous avons administré plus de 180 milliards de dollars en impôts sur le revenu, ce qui représente plus que 80 % de tous les impôts sur le revenu des particuliers et des entreprises perçus au Canada. Ce montant comprend l'administration d'environ 48 milliards de dollars en impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés au nom des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que des organisations gouvernementales des Premières nations².

Saviez-vous que...

Nous sommes responsables de la perception de 80 % des recettes de la Nouvelle-Écosse.

Nous sommes également responsables de l'administration de ce qui suit au nom des clients :

- la TVH pour 3 provinces de l'Atlantique;
- les programmes de prestations et de crédits pour les provinces et les territoires, ce qui représente annuellement des centaines de millions de dollars en versements;
- des paiements uniques et ponctuels, adaptés en fonction des besoins des provinces et des territoires.

L'ARC travaille avec les gouvernements des Premières nations

Nous avons conclu de nombreuses ententes avec les bandes des Premières nations. Depuis le 1^{er} avril 2006, nous administrons ce qui suit :

- 10 ententes relatives à la perception de la taxe de vente des Premières nations;
- 18 ententes avec les Premières nations autonomes du Yukon et 2 ententes avec les Premières nations des Territoires du Nord-Ouest en ce qui concerne la perception de la TPS et de l'impôt sur le revenu des particuliers;
- 1 entente avec les Inuits du Labrador pour la perception de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Administration des revenus pour les clients

Voici des exemples de certains des revenus que nous avons administrés au nom des organisations gouvernementales fédérales, provinciales, territoriales et des Premières nations en 2005-2006 :

- 147 milliards de dollars en impôt sur le revenu des particuliers et des fiduciaires
- 35 milliards de dollars en impôt sur le revenu des sociétés
- 17 milliards de dollars en cotisations d'assurance-emploi
- 30 milliards de dollars en cotisations du Régime de pensions du Canada
- 11 milliards de dollars en TPS
- 4,2 milliards de dollars en droits et en taxes d'accise
- 849 millions de dollars en TVH.

2. Ce montant exclut l'administration des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés du Québec ainsi que les impôts sur le revenu des sociétés de l'Ontario et de l'Alberta. Ces impôts ont été perçus par leur gouvernement provincial respectif en 2005-2006.



Le volume de nos transactions en 2005-2006

- Plus de 24 millions de déclarations de revenus des particuliers et des fiducies traitées
- Plus de 1,6 million de déclarations de revenus des sociétés traitées
- Environ 6,8 millions de déclarations de TPS/TVH traitées
- Plus de 2,5 millions d'inscrits au titre de la TPS/TVH
- Environ 25 millions de demandes de renseignements du public auxquelles on a répondu
- Environ 30 millions de consultations des pages Internet de l'ARC liées à l'impôt et aux taxes

2.3 Nos forces

L'ARC assure une administration fiscale et de prestations de renommée mondiale qui est efficace, adaptée aux besoins et fiable. Nous croyons que nos forces et nos avantages concurrentiels peuvent aider à améliorer la perception de recettes et l'administration de prestations pour tous les ordres de gouvernement du Canada. Le fait de travailler en collaboration avec nos clients peut servir à créer d'autres possibilités, à simplifier et à améliorer l'administration fiscale et de prestations au Canada.

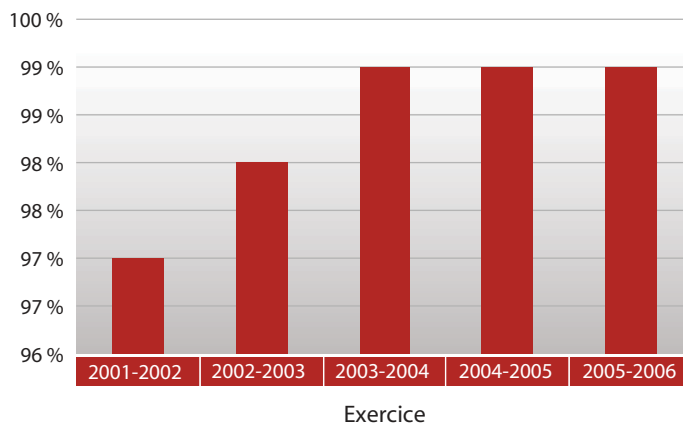
Capacité de traiter des volumes élevés

L'ampleur et le volume de notre traitement des opérations nous permettent de bénéficier d'importantes économies d'échelle, que nous partageons avec nos clients.

Nous sommes en mesure d'émettre des volumes élevés de versements de prestations à temps, de manière précise, efficiente et rentable. Au cours des cinq derniers exercices, nous avons connu beaucoup de succès dans le traitement des demandes de prestation fiscale canadienne pour enfants en temps opportun. En fait, durant les trois derniers exercices, nous avons traité à temps 99 % des centaines de milliers de demandes ou de choix, y compris l'émission d'un versement, d'un avis ou d'une explication (voir la figure 1 ci-après).

De plus, en raison de notre taille, nous avons une capacité d'investissement qui nous permet d'avoir une gamme d'outils, de systèmes et de solutions de la technologie de l'information (TI). Nous utilisons la technologie pour mieux servir nos clients.

Figure 1 : Demandes et choix de Prestation fiscale canadienne pour enfants traités à temps



Infrastructure et technologie de prestation à l'échelle nationale

Notre infrastructure et notre technologie de prestation à l'échelle nationale établissent le fondement sur lequel repose nos activités principales, ce qui nous permet d'accomplir nos tâches de manière efficiente et efficace.

Notre infrastructure comprend un effectif hautement formé et expérimenté reconnu pour son expertise technique et de gestion. Le dévouement et le travail acharné de nos employés qualifiés nous permettent d'offrir des services innovateurs et efficaces.

Nous disposons également de l'une des bases de données de TI les plus importantes et avancées au pays. En 2005-2006, nous avons investi plus de 400 millions de dollars en TI et en solutions de TI et nous continuons de tirer parti de ces investissements afin de nous assurer que nous disposons d'une technologie essentielle.

En plus de ces investissements importants, nous participons également aux activités suivantes :

- développer des systèmes qui répondent aux nouveaux besoins opérationnels;
- mettre continuellement à niveau nos systèmes pour qu'ils satisfassent aux exigences changeantes, y compris l'interopérabilité avec les systèmes de nos clients;
- restructurer nos systèmes existants afin de nous assurer qu'ils peuvent répondre aux besoins en évolution de l'Agence;
- utiliser une technologie de sécurité avancée (qui tient compte de la haute priorité que nous accordons à la sécurité de nos installations et à la confidentialité des renseignements).

Saviez-vous que...

Nous utilisons la TI à l'appui de l'administration fiscale au Canada depuis plus de 40 ans.

Présence régionale d'envergure

Nos employés travaillent dans des bureaux régionaux pour administrer des programmes à l'intention des contribuables et des prestataires, et au nom de nos clients.

L'ARC a recours à sa présence régionale d'envergure au pays pour administrer les programmes fiscaux et de prestations et percevoir les recettes au nom des clients. Plus de 80 % des employés de l'Agence travaillent à l'extérieur de l'Administration centrale dans l'une de nos cinq régions. Le fait d'avoir une grande partie de nos employés et la majorité de nos bureaux dans les régions

L'ARC gagne un prix à l'exposition sur la technologie (GTEC)

En 2006, l'ARC a gagné un Prix de distinction à l'exposition sur la technologie (GTEC) dans la catégorie Service des opérations de technologie de l'information pour le travail réalisé sur deux nouveaux systèmes carrousels à Mississauga. Ces systèmes s'interconnectent au système de gestion de l'entrepôt d'entreprise et à l'infrastructure du réseau de l'Agence permettant ainsi de distribuer efficacement plus de 500 000 commandes annuellement. Les carrousels ont accru de plus de 500 % l'efficacité de l'exécution des commandes et ont donné lieu à des économies considérables pour l'Agence.



Région du Québec

Le gouvernement du Québec est le seul gouvernement provincial qui perçoit ses propres impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés.

Afin d'éviter le chevauchement des tâches et de réduire le fardeau des contribuables, les employés de l'ARC de la région du Québec travaillent étroitement avec le ministère du revenu du Québec pour :

- donner des séances d'information conjointes;
- effectuer ensemble des visites dans les collectivités;
- tenir des séances de formation conjointes.

Nos employés de la région du Québec assurent aussi la plupart des services bilingues aux contribuables et aux prestataires partout au pays.

Assurer l'observation

Afin d'obtenir un taux élevé d'observation des lois que nous administrons, nous employons une approche équilibrée à l'égard de nos activités de vérification et d'application de la loi. Voici certaines de nos activités d'observation :

- mener des recherches sur l'observation;
- fournir des renseignements aux contribuables;
- administrer les conventions fiscales internationales;
- faire des vérifications et des enquêtes.

nous permet de servir les contribuables et les prestataires en tout temps et partout au pays. Grâce à notre présence régionale, nous pouvons répondre aux besoins des contribuables, des prestataires et des clients, éliminer le chevauchement des tâches et réduire les coûts globaux pour les personnes que nous servons.

De concert avec d'autres organismes gouvernementaux et communautaires, une partie de notre travail dans les régions consiste à faire des visites, à donner des séances d'information et à tenir des séminaires à l'intention de groupes ciblés, tels que les immigrants, les étudiants et les nouveaux entrepreneurs. Nous avons comme objectif d'accroître le niveau de compréhension de l'administration fiscale auprès de la population et d'améliorer les connaissances afférentes aux secteurs d'inobservation afin de créer dès le début des habitudes positives d'observation.

Outils d'observation efficaces

Nous continuons d'obtenir un taux élevé d'observation avec le régime canadien d'autocotisation.

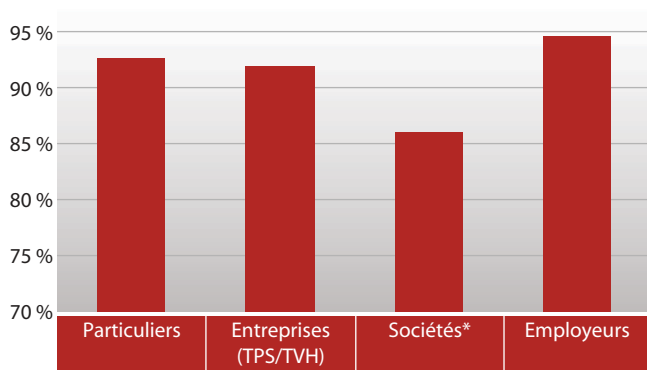
Le régime canadien d'autocotisation requiert que les contribuables soumettent leur déclaration à temps, qu'ils déclarent des renseignements complets et exacts et qu'ils paient l'impôt et les taxes qu'ils doivent lorsqu'ils sont exigibles. La majorité des Canadiens continuent de participer au régime fiscal du Canada sans notre intervention directe (voir la figure 2 ci-après). Toutefois, une faible minorité de gens n'observent pas les lois fiscales canadiennes. Certaines personnes commettent des erreurs et des omissions involontaires, alors que d'autres choisissent de ne pas s'acquitter de leurs obligations.

Afin de déterminer et d'examiner les secteurs d'inobservation, nous utilisons des systèmes d'évaluation du risque très avancés. Ces systèmes nous permettent de nous focaliser sur des particuliers qui n'observent pas la loi et sur les secteurs à risques plus élevés. Pour ceux qui s'engagent à répétition ou volontairement dans l'inobservation, nous appliquons des sanctions pénales pour dissuader le comportement frauduleux.

Saviez-vous que...

En 2005-2006, il y a eu condamnation dans 94 % des poursuites que nous avons intentées pour évasion ou fraude fiscale, ce qui démontre l'efficacité de notre approche de risque.

Figure 2 : Déclarations de revenus produites à temps en 2005-2006



* Les sociétés sont définies comme sociétés constituées en personne morale qui sont imposables

2.4 Services aux contribuables et aux prestataires

En matière de service, nous concentrons nos efforts sur les besoins des contribuables et des prestataires. Nous nous engageons à fournir aux contribuables et aux prestataires des services en temps opportun et facile d'accès ainsi que les renseignements et les outils dont ils ont besoin pour respecter leurs obligations liées à l'impôt, aux taxes et aux prestations.

Normes de service

Nos normes de service sont le reflet de notre engagement à l'égard de la prestation de services axés sur le citoyen. Elles illustrent nos efforts pour ce qui est d'améliorer de manière significative et quantifiable la satisfaction des contribuables et des prestataires envers nos services.

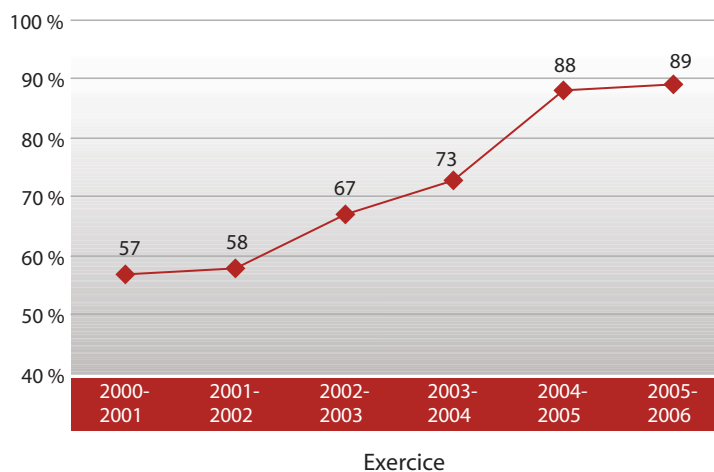
À l'ARC, nous avons 43 normes de service que nous utilisons pour surveiller la prestation de nos activités principales aux contribuables et aux prestataires. Ces normes énoncent le niveau de service auquel les particuliers peuvent raisonnablement s'attendre à recevoir dans des circonstances normales. Parmi les normes de service que nous surveillons, mentionnons le temps de réponse aux demandes de renseignements téléphoniques et écrites ainsi que le temps de traitement des déclarations (telles que les déclarations de la TPS/TVH et de T1, T2, T3).

Au cours des cinq dernières années, nous avons progressivement amélioré notre niveau de service par rapport à nos normes. Ces résultats sont publiés dans notre Rapport annuel (cra-arc.gc.ca/agency/menu-f.html). En 2005-2006, nous avons atteint nos normes de service, 89 % du temps, soit une augmentation de



32 % comparativement à 2000-2001 (voir la figure 3 ci-après). Nous continuerons à nous inspirer de ces résultats favorables afin d'améliorer davantage les services que nous offrons aux contribuables et aux prestataires.

**Figure 3 : Normes de service de l'ARC :
Pourcentage des objectifs « atteints » et « en grande
partie atteints »**



Améliorer la prestation de services et l'accessibilité

Nous jouons un rôle de premier plan dans la prestation de services électroniques aux contribuables et aux prestataires, en faisant en sorte qu'il soit plus facile pour eux de s'acquitter de leurs obligations et de recevoir les montants auxquels ils ont droit.

Nos services électroniques permettent aux Canadiens de produire leur déclaration par voie électronique à l'aide de l'une des trois options suivantes : IMPÔTEL, TED ou IMPÔTNET.

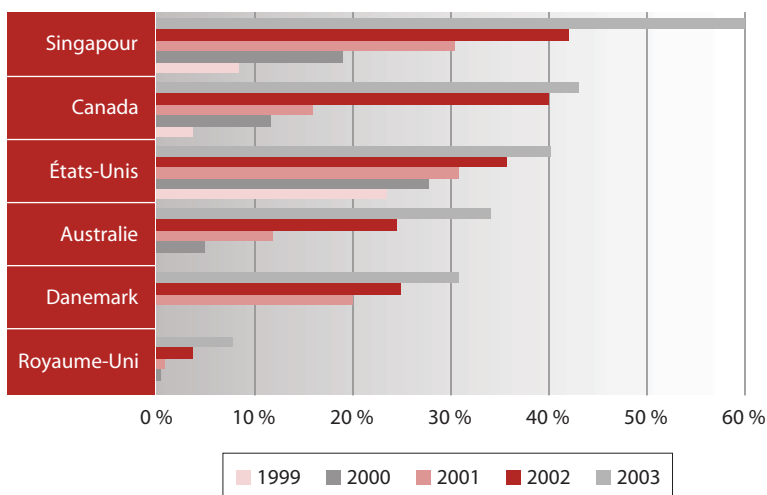
Selon le rapport de 2004 d'Accenture, intitulé *eGovernment Leadership: High Performance, Maximum Value* (Leadership du

cybergouvernement : rendement élevé, valeur maximale), environ 43 % des déclarations de revenu des particuliers produites au Canada en 2003 l'ont été au moyen de notre système de transmission électronique de déclarations. Ce résultat nous place à cet égard devant les États-Unis et au deuxième rang derrière Singapour (voir la figure 4 ci-après).

Saviez-vous que...

En 2005-2006, 49 % des Canadiens ont produit leur déclaration de revenus des particuliers par voie électronique.

Figure 4 : Pourcentage de la production en ligne des déclarations de revenus des particuliers



Source : le rapport de 2004 d'Accenture, intitulé *eGovernment Leadership: High Performance, Maximum Value*.

Note : les données dans cette figure proviennent de la dernière comparaison internationale effectuée par Accenture en matière de déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers transmises par voie électronique

Nos services électroniques permettent également aux contribuables et aux prestataires d'accéder à des renseignements et de traiter avec nous sept jours sur sept. Par exemple, grâce à notre service en ligne Mon dossier, les Canadiens peuvent consulter des renseignements précis liés à leur déclaration de revenus, à la prestation fiscale canadienne pour enfants, au crédit pour la TPS/TVH et aux programmes de prestations provinciaux et territoriaux connexes à partir de la maison ou du bureau. En 2004, il y eut plus de 2,2 millions d'ouvertures de session au service Mon dossier. Un sondage auprès de la clientèle, mené en octobre 2005, indique que plus de 80 % des utilisateurs étaient satisfaits de ce service.

Amélioration des services électroniques

Nous continuerons d'apporter des améliorations à nos services électroniques en vue de :

- moderniser nos systèmes pour les rendre plus efficaces et adaptés aux besoins des utilisateurs;
- mettre en oeuvre Mon dossier d'entreprise et améliorer les services Internet grâce au portail Mon dossier;
- créer un site Web qui offre aux entreprises des services en ligne personnalisés, pluri-gouvernementaux et protégés;
- concevoir un portail Web qui permet aux fiscalistes de gérer en ligne les comptes de leurs clients.

Conclusion



L'Agence exerce un rôle de premier plan et assure ainsi les assises fiscales et sociales du Canada. Grâce à notre administration des programmes fiscaux et de prestations, nous protégeons l'assiette fiscale et permettons aux gouvernements d'offrir des programmes et des services qui améliorent la qualité de vie des Canadiens.

Notre statut d'agence nous assure une base à partir de laquelle nous pouvons administrer les programmes fiscaux et de prestations de manière à ce qu'ils répondent aux besoins des contribuables. Cela nous permet de fournir de meilleurs services aux Canadiens ainsi qu'à nos clients, et de devenir également une organisation efficiente et efficace avec des partenariats plus solides avec nos clients.

Nous sommes respectés pour notre innovation dans l'administration de programmes de qualité supérieure et abordables. Notre rôle central dans l'administration des programmes fiscaux et de prestations exigera que nous continuions à maintenir la confiance des Canadiens. Nous reconnaissons que le haut niveau d'observation volontaire dans le cadre de notre régime fiscal est tiré de la confiance que les Canadiens manifestent à l'égard de notre transparence, de notre responsabilisation et de notre intégrité.

Nous croyons que la poursuite de notre vision, Agence 2010, nous permettra d'atteindre pleinement les objectifs établis pour nous en 1999. Les efforts que nous déploierons à cet égard profiteront aux clients, aux contribuables et aux prestataires. Les clients apprécieront des frais d'administration moins élevés et des taux d'observation supérieurs. Les citoyens recevront des services encore plus complets et mieux intégrés qui sont plus faciles à utiliser, allégeant ainsi leur fardeau d'observation. Les bénéficiaires de prestations recevront des versements exacts et en temps opportun. Bref, les organisations gouvernementales et les Canadiens en bénéficieront.



Programmes fédéraux exécutés par l'ARC en date du 1^{er} avril 2006

Organisation fédérale	Description du programme
• Agriculture et Agroalimentaire Canada	• Compensation de dette par remboursement
• Agence de promotion économique du Canada atlantique	• Compensation de dette par remboursement
• Banque de développement du Canada	• Compensation de dette par remboursement
• Agence des services frontaliers du Canada	• Prestation de services de la technologie de l'information et d'autres services d'entreprise, prestation conjointe de programmes et gestion de biens immobiliers aux points de passage frontalier.
• Développement économique Canada	• Compensation de dette par remboursement
• Patrimoine canadien et Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels	• Vérifications du contenu canadien des réalisations de films ou de vidéos canadiens pour lequel une demande de certification a été présentée à Patrimoine canadien.
• Société canadienne d'hypothèques et de logement	• Compensation de dette par remboursement
• Office des transports du Canada	• Compensation de dette par remboursement
• Citoyenneté et Immigration Canada	• Compensation de dette par remboursement
• Affaires étrangères et Commerce international Canada	• Compensation de dette par remboursement
• Ministère des Finances Canada	• Prestation pour les coûts de l'énergie
• Ministère de la Justice Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de renseignements aux contribuables et remise de sommes saisissables payables par l'ARC au ministère de la Justice aux fins de la <i>Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales</i>. • Compensation de dette par remboursement
• Défense nationale	• Compensation de dette par remboursement
• Société d'expansion du Cap-Breton	• Compensation de dette par remboursement
• Pêches et Océans Canada	• Compensation de dette par remboursement
• Industrie Canada	• Compensation de dette par remboursement
• Commission de la capitale nationale	• Compensation de dette par remboursement
• Commission nationale des libérations conditionnelles	• Compensation de dette par remboursement
• Sécurité publique et Protection civile Canada	• Compensation de dette par remboursement
• Travaux publics et Services gouvernement aux Canada (TPSGC)	• L'ARC et TPSGC échangent des renseignements sur l'inscription des entreprises pour le service de données d'inscription des fournisseurs (DIF). Le DIF est lié au système Répertoire gouvernemental des entreprises de l'ARC afin que soit attribué un numéro d'entreprise-approvisionnement aux clients admissibles.
• Gendarmerie royale du Canada	• Compensation de dette par remboursement
• Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) et Commission de l'assurance-emploi du Canada	<ul style="list-style-type: none"> • L'ARC administre la partie I du <i>Régime de pensions du Canada</i> (RPC) et les parties IV et VII de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>. RHDSC assume la responsabilité financière globale. • Compensation de dette par remboursement
• Transports Canada	• Compensation de dette par remboursement
• Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	• Compensation de dette par remboursement



Programmes provinciaux et territoriaux et crédits d'impôt administrés par l'ARC en date du 1^{er} avril 2006

Alberta		
Programmes	Crédits d'impôt	
<ul style="list-style-type: none"> • Impôt sur le revenu des particuliers • Crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta • Programme de compensation de dette par remboursement 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédits d'impôt pour frais d'adoption • Crédit d'impôt pour contributions politiques • Crédit provincial pour impôt étranger • Dégrèvement d'impôt au titre des redevances 	
Colombie-Britannique		
Programmes	Crédits d'impôt	
<ul style="list-style-type: none"> • Impôt sur le revenu des particuliers • Impôt sur le revenu des sociétés • Prestations familiales de la Colombie-Britannique • Prestation sur le revenu gagné de la Colombie-Britannique • Programme de compensation de dette par remboursement 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de l'impôt de la Colombie-Britannique • Crédit d'impôt pour l'édition de livres • Crédit d'impôt pour le régime d'actionnariat des employés • Crédit d'impôt pour capital de risque d'employés • Crédit d'impôt pour production cinématographique et pour la télévision • Crédit d'impôt sur les opérations forestières • Crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication et la transformation • Crédit d'impôt pour l'exploration minière • Crédit d'impôt pour actions accréditives de sociétés minières • Crédit d'impôt pour contributions politiques • Crédit d'impôt pour services de production • Crédit provincial pour impôt étranger 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'impôt d'une fiducie pour l'environnement admissible • Dégrèvement au titre de redevances et du revenu réputé • Crédit de taxe sur les ventes • Crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental • Exonération de deux ans de l'impôt pour les nouvelles petites entreprises • Crédit d'impôt pour capital de risque

Île-du-Prince-Édouard		
Programmes	Crédits d'impôt	
<ul style="list-style-type: none"> • Impôt sur le revenu des particuliers • Impôt sur le revenu des sociétés 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'impôt à l'investissement • Réduction de l'impôt pour les personnes à faibles revenus • Crédit d'impôt sur les bénéfices de fabrication et de transformation 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'impôt pour contributions politiques • Crédit provincial pour impôt étranger • Crédit d'impôt pour l'achat de fournitures scolaires par les enseignants
Manitoba		
Programmes	Crédits d'impôt	
<ul style="list-style-type: none"> • Impôt sur le revenu des particuliers • Impôt sur le revenu des sociétés • Programme de compensation de dette par remboursement 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédits d'impôt pour frais d'adoption • Crédit d'impôt pour l'éducation coopérative • Mesure incitative pour encourager l'embauche de diplômés d'un programme d'enseignement coopératif • Crédit d'impôt au développement de l'entreprise communautaire • Crédit d'impôt foncier en matière d'éducation • Crédit d'impôt à l'achat d'actions • Réduction d'impôt pour les familles • Crédit d'impôt pour production cinématographique et pour la télévision • Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs • Crédit d'impôt pour la formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'impôt remboursable à l'investissement manufacturier • Crédit d'impôt pour la fabrication et la transformation • Crédit d'impôt pour exploration minière • Crédit d'impôt pour la lutte contre l'émission d'odeurs • Crédit d'impôt personnel • Crédit d'impôt pour contributions politiques • Crédit provincial pour impôt étranger • Crédit d'impôt pour la recherche et le développement • Crédit de taxes scolaires pour les propriétaires
Nouveau-Brunswick		
Programmes	Crédits d'impôt	
<ul style="list-style-type: none"> • Impôt sur le revenu des particuliers • Impôt sur le revenu des sociétés • Taxe de vente harmonisée • Impôt sur le capital des sociétés • Prestation fiscale pour enfants et supplément au revenu gagné du Nouveau-Brunswick 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'impôt pour production cinématographique • Crédit d'impôt pour capital de risque de travailleurs • Réduction de l'impôt pour les personnes à faibles revenus • Crédit d'impôt pour contributions politiques • Crédit provincial pour impôt étranger • Crédit d'impôt pour la recherche et le développement (non remboursable) • Crédit d'impôt pour la recherche et le développement (remboursable) • Crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises 	



Nouvelle-Écosse		
Programmes	Crédits d'impôt	
<ul style="list-style-type: none"> • Impôt sur le revenu des particuliers • Impôt sur le revenu des sociétés • Taxe de vente harmonisée • Impôt sur le capital des sociétés • Prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse • Programme de remboursement aux contribuables de la Nouvelle-Écosse • Traitement des versements du programme d'indemnisation des accidents du travail • Remboursement de la TVH pour les acheteurs d'une première maison de la Nouvelle-Écosse • Programme de compensation de dette par remboursement 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction d'impôt pour les nouvelles petites entreprises • Crédit d'impôt pour l'efficacité énergétique • Crédit d'impôt pour capital de risque • Crédit d'impôt pour production cinématographique • Crédit d'impôt pour le régime d'épargne-logement • Crédit d'impôt pour certification ISO 9000 • Crédit d'impôt pour capital de risque de travailleurs • Réduction d'impôt pour les personnes à faibles revenus • Crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication et la transformation • Crédit d'impôt pour contributions politiques • Crédit d'impôt pour les diplômés de niveau postsecondaire • Crédit d'impôt sur les prospectus • Crédit provincial pour impôt étranger • Crédit d'impôt pour la recherche et le développement • Crédit d'impôt non remboursable pour des frais sportifs et récréatifs pour les enfants 	
Nunavut		
Programmes	Crédits d'impôt	
<ul style="list-style-type: none"> • Impôt sur le revenu des particuliers • Impôt sur le revenu des sociétés • Prestation pour enfants du Nunavut • Supplément pour travailleurs territoriaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'impôt pour le coût de la vie • Crédit d'impôt à l'investissement • Crédit d'impôt pour contributions politiques • Crédit d'impôt à l'investissement pour capital de risque • Crédit territorial pour impôt étranger 	
Ontario		
Programmes	Crédits d'impôt	
<ul style="list-style-type: none"> • Impôt sur le revenu des particuliers • Fonds d'initiative • Programme de compensation de dette par remboursement 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédits d'impôt pour frais d'adoption • Crédit d'impôt d'une fiducie pour l'environnement • Crédit d'impôt pour le régime d'épargne-logement • Crédit d'impôt pour fonds d'investissement de travailleurs et à l'actionnariat des employés • Crédit d'impôt pour actions accréditatives ciblées de l'Ontario 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de l'impôt de l'Ontario • Crédit d'impôt pour contributions politiques • Crédit d'impôt foncier et crédit de taxe sur les ventes • Crédit provincial pour impôt étranger • Crédits d'impôt pour les travailleurs indépendants (sept crédits d'impôt au total)
Québec		
Programmes		
<ul style="list-style-type: none"> • Programme de remboursement aux visiteurs 		

Saskatchewan		
Programmes	Crédits d'impôt	
<ul style="list-style-type: none"> • Impôt sur le revenu des particuliers • Impôt sur le revenu des sociétés • Prestation pour enfants de la Saskatchewan • Crédit pour la taxe de vente de la Saskatchewan • Programme de compensation de dette par remboursement 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'impôt pour enfant à charge • Crédit d'impôt pour les outils des employés • Crédit d'impôt à l'emploi en cinématographie • Crédit d'impôt pour capital de risque de travailleurs • Crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication et la transformation • Réduction de l'impôt sur les bénéfices de fabrication et de transformation • Crédit d'impôt pour la fabrication et la transformation • Crédit d'impôt pour exploration minière • Crédit d'impôt pour contributions politiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'impôt pour les diplômés de niveau postsecondaire • Crédit provincial pour impôt étranger • Crédit d'impôt d'une fiducie pour l'environnement admissible • Crédit d'impôt pour la recherche et le développement • Dégrèvement d'impôt au titre des redevances • Crédit d'impôt de la Saskatchewan pour gains en capital sur biens agricoles et actions de petites entreprises • Crédit d'impôt supplémentaire en raison de l'âge
Terre-Neuve-et-Labrador		
Programmes	Crédits d'impôt	
<ul style="list-style-type: none"> • Impôt sur le revenu des particuliers • Impôt sur le revenu des sociétés • Taxe de vente harmonisée • Prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador • Prestation aux aînés de Terre-Neuve-et-Labrador • Crédit pour la taxe de vente harmonisée de Terre-Neuve-et-Labrador 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédits d'impôt pour frais d'adoption • Crédit d'impôt pour placements directs en capital de risque • Crédit d'impôt pour production cinématographique • Crédit d'impôt pour capital de risque de travailleurs • Réduction de l'impôt pour les personnes à faibles revenus • Crédit d'impôt sur les bénéfices de fabrication et de transformation • Crédit d'impôt pour contributions politiques • Crédit provincial pour impôt étranger • Crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental • Exonération fiscale pour les petites entreprises • Crédit d'impôt pour les prêts étudiants 	
Territoires du Nord-Ouest		
Programmes	Crédits d'impôt	
<ul style="list-style-type: none"> • Impôt sur le revenu des particuliers • Impôt sur le revenu des sociétés • Prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest • Supplément pour travailleurs territoriaux • Programme de compensation de dette par remboursement 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'impôt pour le coût de la vie • Crédit d'impôt à l'investissement • Crédit d'impôt pour contributions politiques • Crédit d'impôt à l'investissement de capital de risque • Crédit territorial pour impôt étranger 	



Yukon		
Programmes	Crédits d'impôt	
<ul style="list-style-type: none"> • Impôt sur le revenu des particuliers • Impôt sur le revenu des sociétés • Prestation pour enfants du Yukon 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'impôt relatifs au Fonds de placement Épilobe • Crédit d'impôt pour familles à faible revenu • Crédit d'impôt sur les bénéfices de fabrication et de transformation • Crédit d'impôt pour exploration minière • Crédit d'impôt pour contributions politiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'impôt pour la recherche et le développement • Crédit d'impôt à l'investissement pour la petite entreprise • Crédit territorial pour impôt étranger • Crédit d'impôt des Premières nations du Yukon

Programmes des gouvernements des Premières nations administrés par l'ARC en date du 1^{er} avril 2006

Gouvernement des Premières nations	Description du programme
• Première nation des Champagnes et d'Aishihik, Yukon	• Perception de l'impôt sur le revenu des particuliers • Perception de la TPS des Premières nations
• Première nation de Little Salmon et de Carmacks, Yukon	• Perception de l'impôt sur le revenu des particuliers • Perception de la TPS des Premières nations
• Première nation de Nacho Nyak Dun, Yukon	• Perception de l'impôt sur le revenu des particuliers • Perception de la TPS des Premières nations
• Première nation de Selkirk, Yukon	• Perception de l'impôt sur le revenu des particuliers • Perception de la TPS des Premières nations
• Conseil de Teslin Tlingit, Yukon	• Perception de l'impôt sur le revenu des particuliers • Perception de la TPS des Premières nations
• Première nation de Tr'ondëk Hwëch'in, Yukon	• Perception de l'impôt sur le revenu des particuliers • Perception de la TPS des Premières nations
• Première nation de Vuntut Gwitchin, Yukon	• Perception de l'impôt sur le revenu des particuliers • Perception de la TPS des Premières nations
• Conseil de Ta'an Kwach'an, Yukon	• Perception de l'impôt sur le revenu des particuliers • Perception de la TPS des Premières nations
• Première nation de Kluane, Yukon	• Perception de l'impôt sur le revenu des particuliers • Perception de la TPS des Premières nations
• Première nation de Tlicho, Territoires du Nord-Ouest	• Perception de l'impôt sur le revenu des particuliers • Perception de la TPS des Premières nations
• Gouvernement du Nunatsiavut (Association des Inuits du Labrador), Terre-Neuve-et-Labrador	• Perception de l'impôt sur le revenu des particuliers
• Première nation d'Adams Lake, Colombie-Britannique	• Perception de la taxe de vente des Premières nations
• Première nation de Buffalo Point, Manitoba	• Perception de la taxe de vente des Premières nations
• Première nation de Chemainus, Colombie-Britannique	• Perception de la taxe de vente des Premières nations
• Première nation de Cowichan, Colombie-Britannique	• Perception de la taxe de vente des Premières nations
• Première nation de Kamloops, Colombie-Britannique	• Perception de la taxe de vente des Premières nations
• Première nation de Shuswap, Colombie-Britannique	• Perception de la taxe de vente des Premières nations
• Première nation de Sliammon, Colombie-Britannique	• Perception de la taxe de vente des Premières nations
• Première nation de Tzeachten, Colombie-Britannique	• Perception de la taxe de vente des Premières nations
• Première nation de Westbank, Colombie-Britannique	• Perception de la taxe de vente des Premières nations
• Première nation de Whitecap Dakota, Saskatchewan	• Perception de la taxe de vente des Premières nations